

Procès-Verbal du Conseil municipal du 26 janvier 2023

Présents : Michel Tenne, Francis Martres, Jean-Marc Lapalu, Nicolas Taulet, Jean-Pierre Cavaille, Anne-Marie Gleizes, Véronique Fernandez, Cathy Lajous, Philippe Massarin, Amélie Lamarque

Excusé : Valentin Tonus

Secrétaire : Véronique Fernandez

1- Approbation du procès-verbal du 03 novembre 2022 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 03 novembre 2022.

2- Délibération reversement taxe aménagement à la communauté de commune du Savès :

M. le Maire rappelle au conseil municipal que lors du conseil municipal du 03 novembre 2022 la délibération sur le reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de commune du Savès à hauteur de 5% à partir de 2023 a été prise. Suite à la promulgation de la loi n°2022-1422 les communes ont le choix de rapporter ou de supprimer la délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression de la délibération 2022-019.

3- Délibération règles de publicité des actes :

M. le Maire dit au conseil municipal que la délibération n°2022-10, au sujet des règles de publicité des actes a été prise par le Conseil Municipal. Etant donné que celle-ci annonçait une publication papier et informatique la Préfecture nous a demandé d'en reprendre une en indiquant un seul moyen d'affichage.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affichage des actes sur le site de la commune.

4- Délibération inscription à l'OPAH :

M. le Maire explique au conseil municipal que la communauté de commune du Savès travaille sur la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur l'ensemble du territoire communautaire afin de lutter contre la vacance, le logement indigne, la précarité énergétique et favoriser la création de locatif, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

Ce dispositif et ses enjeux ont été présentés lors d'une conférence des Maires dont l'ordre du jour était de présenter et valider les outils à mobiliser à l'échelle EPCI pour répondre aux besoins en logements et de discuter et définir les aides locales que chaque commune pourrait éventuellement déployer en complément.

Vote du Conseil Municipal : OUI : 2 NON : 7 ABSTENTION : 1

Suite au vote, le Conseil Municipal, décide de ne pas adhérer à ce dispositif pour le moment.

5- Prêt achat villa Delhom :

M le Maire expose à l'Assemblée l'avancement de la situation :

Pour le moment seule la Banque Postale a fait une proposition de 4,1% sur 25 ans.
La trésorerie a été contactée pour avoir une vision future des comptes de la commune si cette maison vient à être achetée. Avec cet achat la commune sera fortement endettée et les dépenses d'investissement futures devront se limiter strictement à l'indispensable.

S'en suivent des discussions où chacun exprime son point de vue.

Le sujet est mis au vote, à bulletin secret, avec les propositions suivantes :

- 1- La commune achète la villa Delhom et vend le Presbytère
- 2- La commune n'achète pas la villa Delhom et garde le Presbytère
- 3- La commune achète la villa Delhom et garde le Presbytère
- 4- La commune n'achète pas la villa Delhom et vend le Presbytère

Suite au dépouillement les résultats sont les suivants :

Proposition 1 : 2 voix

Proposition 2 : 6 voix

Proposition 3 : 2 voix

Proposition 4 : 0 voix

La proposition 2 où la commune n'achète pas la villa Delhom et garde le Presbytère est votée à la majorité.

6- Questions diverses :

- *Chemin du Messegué*

Jean-Luc Mimouni. Géomètre-Expert à la retraite, commissaire-enquêteur dirigera l'enquête publique du 20 février au 04 mars 2023 pour la vente du chemin du Mességué.

- *Correspondant incendie :*

Chaque commune doit désigner un référent incendie et secours. Cette année un plan communal de sauvegarde doit être établi. Francis Martres accepte de devenir le correspondant incendie et secours.

- *Journée formation « Gestes qui sauvent » :*

M. le Maire propose aux conseillers d'organiser une formation aux « gestes qui sauvent » dispensée gratuitement par les pompiers.

Les conseillers sont d'accord à l'unanimité. Les dates disponibles des pompiers vont leur être demandées.

- *Participation citoyenne :*

M. le Maire propose que la gendarmerie vienne faire une réunion pour expliquer le système de « Participation citoyenne » aux habitants.

- *PLU*

Dans le secteur Ua, le PLU n'a rien de prévu pour les constructions d'annexes et donc ne sont pas réalisables. Une deuxième modification simplifiée va devoir être faite.

- *Volets Mairie*

Les volets de la Mairie auraient besoin d'un petit coup de rafraîchissement. Le Conseil Municipal donne son accord pour faire établir 3 devis de peinture par des artisans.

- *Citerne souple*

Au Pissard, pour la construction de nouvelles maisons il est impératif qu'il y ait une réserve incendie. Une demande

d'implantation d'une citerne souple va être étudiée. Nous demanderons au SDIS de venir valider cet emplacement.

- Boite à clé

Anne-Marie propose qu'une boite à clé avec un code soit posé à l'entrée de la salle des fêtes afin de faciliter la remise des clés surtout pour les associations.

- Thermostat salle des fêtes

M. le Maire doit voir s'il est possible de poser un thermostat sur le chauffage de la salle des fêtes pour réguler la température.

- Chauffage salle des fêtes

Le chauffage de la salle des fêtes est en panne.

La citerne de gaz est vide et le « compteur de la cuve » marque toujours 70% !

Les électrodes du chauffage sont peut-être à remplacer.

- BinDoc

Le centre de gestion a un service Bureau d'Information et de Documentation administrative (BInDoc). Ce bureau fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes et l'abonnement à La lettre du BInDoc.

Dans le domaine de l'acquisition de parcelles par les collectivités locales, le service assure la rédaction et la publication des actes réalisés en la forme administrative.

Pour Seysses-Savès l'adhésion est de 257 € pour 2023. Tous les conseillers acceptent d'y adhérer.

- Poubelles

Il y a beaucoup d'incivilités aux abords des poubelles et les conseillers municipaux doivent nettoyer. Il a été proposé d'installer une caméra de chasse.

- Espace sous la salle des fêtes :

L'espace extérieur sous la salle des fêtes peut être fermé. Il faut voir avec un architecte et un bureau d'études pour les différentes solutions.

- Moulin d'en haut :

Suite aux pluies de janvier, des embâcles sont venus s'amonceler contre l'écluse du Moulin et le propriétaire est venu à la mairie pour nous le signaler. Le Syndicat de la Save va être contacté pour essayer de trouver une solution

Fin de la séance à 23h30.

Mme FERNADEZ Véronique (secrétaire de séance)



M. TENNE Michel (Maire)

